

Communiqué de presse

Leuven, Belgique – 14 juillet 2008 et St. Louis, Missouri – 13 juillet 2008

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

InBev et Anheuser-Busch acceptent de fusionner, afin de devenir le leader mondial de la bière avec Budweiser comme marque phare

**Ce rapprochement donnera naissance à l'un des cinq plus grands groupes
mondiaux de produits de grande consommation**

**La société s'appellera Anheuser-Busch InBev;
la marque Budweiser sera présente dans le monde entier**

**La transaction entraînera une synergie de coûts d'au moins \$1,5 milliard
par an d'ici 2011 ; neutre pour les BPA en 2009, elle devrait commencer à
être relative en 2010**

**Saint-Louis (Missouri) sera le quartier général nord-américain et
Budweiser l'étendard de l'ensemble**

**Pleinement engagé à soutenir les grossistes et le système de distribution à
trois niveaux**

**Toutes les brasseries américaines resteront ouvertes ; maintien des
engagements envers les communautés de l'entreprise fusionnée**

InBev (Euronext: INB) et Anheuser-Busch (NYSE: BUD) ont annoncé aujourd'hui un accord de fusion des deux sociétés, pour devenir ainsi le principal groupe brassicole au niveau mondial. Les actionnaires d'Anheuser-Busch recevront \$70 en cash par action, pour une Equity Value totale de \$52 milliards, dans le cadre d'une transaction qui pourrait transformer le secteur. L'entreprise fusionnée s'appellera Anheuser-Busch InBev. Les Conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. InBev a reçu un engagement de financement définitif pour acheter toutes les actions en circulation d'Anheuser-Busch.

L'alliance entre Anheuser-Busch et InBev donnera naissance au leader mondial de l'industrie de la bière et à l'un des cinq plus grands groupes mondiaux de produits de grande consommation. Sur une base pro forma pour 2007, le groupe ainsi fusionné générerait des volumes de bière de 460 millions d'hectolitres, un chiffre d'affaires net de 36,4 milliards de dollars (€26,6 milliards) et un bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) de 10,7 milliards de dollars (€7,8 milliards). Anheuser-Busch et InBev partagent la conviction que cette opération servira au mieux les intérêts des actionnaires, des consommateurs, des employés, des grossistes, des partenaires commerciaux des deux entreprises ainsi que des communautés qu'elles desservent.

La société fera de Saint-Louis, dans le Missouri, le quartier général pour la région nord-américaine et de la marque Budweiser l'étendard de l'ensemble. Avec environ 40% de son chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis, l'entreprise fusionnée va faire appel à l'expertise collective des employés dévoués et expérimentés et à la culture de qualité d'Anheuser-Busch. Etant donné le chevauchement géographique limité entre les deux entreprises et l'efficacité du groupe brassicole Anheuser-Busch aux Etats-Unis, toutes les brasseries américaines d'Anheuser-Busch seront conservées.

Le CEO d'InBev, Carlos Brito, deviendra le chief executive officer de l'entreprise fusionnée. Siégeront au Conseil d'administration de l'entreprise fusionnée les administrateurs actuels d'InBev, le Président et Chief Executive Officer d'Anheuser-Busch, August Busch IV, et un autre administrateur ayant siégé ou siégeant au Conseil d'administration d'Anheuser-Busch. En outre, l'équipe de direction de l'entreprise ainsi fusionnée choisira des membres clés de la direction actuelle d'InBev et d'Anheuser-Busch. Au terme de cette transaction, Anheuser-Busch sera une filiale d'InBev à cent pour cent.

Le groupe ainsi fusionné sera géographiquement diversifié, en s'appuyant sur des positions stratégiques sur les cinq principaux marchés mondiaux – la Chine, les Etats-Unis, la Russie, le Brésil et l'Allemagne – et une exposition équilibrée sur les marchés développés et en développement. La combinaison d'Anheuser-Busch et d'InBev engendrera d'importantes perspectives de croissance en mettant à profit l'ensemble des marques de ces deux entreprises, y compris la marque phare au niveau mondial, Budweiser, et les principales marques présentes sur le marché international, comme Stella Artois et Beck's, en exploitant au maximum le réseau de distribution mondial sans précédent issu du rapprochement, et en appliquant les meilleures pratiques au sein de la nouvelle organisation. Budweiser et Bud Light sont les bières les plus vendues au monde et l'entreprise ainsi fusionnée possédera un portefeuille inégalé d'importations, de championnes locales et de marques phares locales.

Carlos Brito, CEO d'InBev, a déclaré : "Nous sommes ravis d'annoncer aujourd'hui cette transaction historique, qui réunit deux entreprises remarquables partageant un riche passé de tradition brassicole. Nous sommes particulièrement enthousiastes concernant les opportunités que cette fusion créera pour les consommateurs du monde entier, ainsi que pour nos actionnaires, employés, partenaires commerciaux et grossistes. Ensemble, Anheuser-Busch et InBev pourront faire plus que lorsqu'ils étaient chacun de leur côté. Nous avons un partenariat fructueux depuis déjà longtemps, et ceci est l'étape suivante naturelle pour nous dans un contexte de compétitivité internationale croissante. Cette fusion va créer un groupe mondial plus fort et plus concurrentiel possédant un portefeuille de marques et un réseau de distribution sans égal et disposant d'un énorme potentiel de croissance dans le monde entier."

August Busch IV, Président et CEO d'Anheuser-Busch : "La nouvelle de ce jour crée de nouvelles opportunités pour Anheuser-Busch, ses activités, ses marques et ses employés. Cet accord constitue une valeur ajoutée certaine pour les actionnaires d'Anheuser-Busch, tout en améliorant l'accès au marché mondial de Budweiser, une des marques emblématiques de l'Amérique. Nous allons mobiliser nos forces collectives pour créer une entreprise mondiale vraiment diversifiée en vue de maintenir une croissance et une rentabilité à long terme. Aux Etats-Unis et au Canada, tant InBev qu'Anheuser-Busch ont tiré d'importants bénéfices de notre relation déjà existante, et nous aspirons à reproduire ce succès ailleurs dans le monde."

Aux côtés de Stella Artois et Beck's, Budweiser va s'inscrire parmi les marques leaders au niveau mondial, optimisant ainsi l'étendue industrielle internationale d'InBev. InBev est connu pour son développement de marques fructueux de par le monde, ce qui constituera le complément idéal à la capacité d'établissement de marque d'Anheuser-Busch aux Etats-Unis. Les deux entreprises disposent déjà d'un partenariat de distribution fructueux pour l'importation de marques européennes de qualité supérieure d'InBev, comme Stella Artois, Beck's et Bass. Le système de distribution et de vente de classe mondiale d'Anheuser-Busch continuera à favoriser l'expansion de ces marques sur le marché américain.

Les partenaires d'Anheuser-Busch cadrent parfaitement bien dans le réseau mondial de franchise d'InBev. Anheuser-Busch a une prise de participation dans deux sociétés disposant de marques solides sur deux marchés clés: le groupe mexicain Grupo Modelo, qui possède la Corona Extra, la cinquième au classement mondial ; et le groupe chinois Tsingtao, le brasseur leader sur le marché chinois des bières de qualité. De surcroît, Budweiser est une marque nationale solide qui ne cesse de se développer en Chine, et l'étendue industrielle des deux sociétés en Chine est complémentaire. Les opérations d'InBev dans le sud-est de la Chine seront renforcées par l'ancrage d'Anheuser-Busch dans le nord-est de la Chine.

La transaction crée un potentiel de rentabilité significatif, tant en termes d'amélioration des bénéfices que d'économie de coûts. La fusion va créer une synergie de coûts d'au moins \$1,5 milliard par an d'ici 2011, répartie en parts égales sur trois ans. Etant donné l'étendue industrielle hautement complémentaire des deux entreprises, ces synergies seront largement encouragées par le partage de meilleures pratiques, des économies d'échelle et une rationalisation des fonctions de l'entreprise qui se chevauchent. InBev est réputé pour avoir réalisé des synergies dans le cadre de transactions précédentes et est sûr de pouvoir réussir ces synergies.

En outre, l'expansion de Budweiser à l'échelle mondiale offre de sérieuses possibilités de bénéfices : InBev est le brasseur numéro un sur 10 marchés où Budweiser est très peu présent, et a une étendue industrielle supérieure sur neuf marchés sur lesquels Budweiser est déjà présent.

Selon les prévisions, la transaction devrait être neutre pour les bénéfices normalisés par action en 2009 et devrait commencer à être relative en 2010, et le rendement du capital

investi excédera la moyenne pondérée du coût du capital au cours de la deuxième année qui suit la finalisation de l'accord.

La transaction est soumise à l'approbation des actionnaires d'InBev et d'Anheuser-Busch, et à d'autres approbations réglementaires coutumières. Les actionnaires des deux sociétés pourront s'exprimer par vote au sujet du projet de rapprochement lors d'assemblées extraordinaires des actionnaires qui seront programmées ultérieurement. L'actionnaire détenant le contrôle d'InBev a accepté d'exprimer les votes afférents à ses actions d'InBev en faveur de la fusion. Au vu de la complémentarité des entreprises InBev et Anheuser-Busch, la fusion ne devrait pas rencontrer d'importants problèmes en matière de réglementation de la concurrence et devrait être achevée d'ici fin 2008.

InBev a reçu un engagement de financement définitif avec des facilités de crédit signées de la part d'un groupe d'institutions financières majeures, comprenant Banco Santander, Bank of Tokyo-Mitsubishi, Barclays Capital, BNP Paribas, Deutsche Bank, Fortis, ING Bank, JPMorgan, Mizuho Corporate Bank et Royal Bank of Scotland. La transaction sera financée par un emprunt de \$ 45 milliards, comprenant un crédit-relais de \$ 7 milliards pour les désinvestissements d'actifs non-stratégiques des deux entreprises. En outre, InBev a reçu des engagements pour un financement relais par émission d'actions allant jusqu'à \$ 9,8 milliards, qui offrira à la société la flexibilité pour décider du moment et du type d'émission de titres, jusqu'à six mois au maximum après la finalisation de l'accord. L'entreprise ainsi fusionnée devrait conserver un solide profil de crédit « investment grade », et l'on prévoit un désendettement rapide du bilan grâce à la production d'un solide flux de trésorerie disponible.

InBev a retenu Lazard comme principal conseiller, JPMorgan comme principal conseiller adjoint, Deutsche Bank et BNP Paribas comme conseillers financiers et Centerview Partners comme conseiller industriel. Les conseillers juridiques sont Sullivan & Cromwell, Clifford Chance et Linklaters. Anheuser-Busch a pour conseillers financiers Goldman Sachs & Co., Citigroup Global Capital Markets Inc. et Moelis & Company et pour conseillers juridiques Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP. Simpson Thacher & Bartlett LLP est le conseiller juridique du Conseil d'administration d'Anheuser-Busch.

Nouvelle entrevue Video avec Carlos Brito

Une entrevue avec Carlos Brito, aux formats vidéo et audio, est disponible sur : www.globalbeerleader.com et www.cantos.com.

Instructions de téléchargement pour la presse électronique

La presse électronique pourra télécharger cette entrevue à l'adresse suivante : <http://w3.cantos.com/08/inbev-download-3/>

Informations sur la téléconférence pour Investisseurs et Analystes

Un webcast pour les investisseurs sera organisé le lundi 14 juillet à 8h00 EST / 14h00 CET. Un accès au webcast est disponible sur www.inbev.com et www.anheuser-busch.com. Une retransmission du webcast sera également archivée sur les deux sites Internet.

Informations sur la téléconférence pour la Presse

Le lundi 14 juillet à 9h30 EST / 15h30 CET, InBev et Anheuser-Busch organiseront une téléconférence pour les membres de la presse. Pour y accéder, composer le 1-800-377-9997 aux Etats-Unis et +1-973-582-2733 depuis l'étranger, code de conférence 56065686.

A propos d'InBev

InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : INB) basée à Leuven, Belgique. Ses origines remontent à 1366 et elle est aujourd'hui le brasseur leader au niveau mondial. En tant que société réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, InBev s'appuie sur un portefeuille soigneusement diversifié de plus de 200 marques. Ce portefeuille comprend des bières qui sont de véritables icônes d'envergure mondiale telles que Stella Artois® et Beck's®, des marques présentes dans plusieurs pays et qui enregistrent une croissance rapide telles que Leffe® et Hoegaarden®, ainsi que de nombreuses 'championnes locales', très en vogue auprès des consommateurs, comme Skol®, Quilmes®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske®, Sedrin®, Cass® et Jupiler®. InBev emploie près de 89 000 collaborateurs et déploie ses activités dans plus de 30 pays sur le continent américain, en Europe et dans la Zone Asie-Pacifique. En 2007, InBev a réalisé des produits de 14,4 milliards d'euros. Pour de plus amples informations, consultez le site internet www.InBev.com

A propos d'Anheuser-Busch

Premier brasseur américain, basé à St. Louis, Anheuser-Busch réalise 48,5 pour cent des ventes américaines. La société brasse les bières les plus vendues au monde : Budweiser et Bud Light. Anheuser-Busch possède également une participation de 50 pour cent dans Grupo Modelo, le numéro un de la bière au Mexique, et 27 pour cent des parts du brasseur chinois Tsingtao, dont la bière homonyme est la marque qui se vend le mieux en Chine. Anheuser-Busch a été classé premier brasseur au palmarès 2008 des entreprises américaines et mondiales les plus admirées, publié par le magazine FORTUNE. Anheuser-Busch est aussi l'un des premiers exploitants de parcs à thème aux Etats-Unis, un gros fabricant mais aussi l'un des premiers recycleurs de canettes d'aluminium au monde. Pour de plus amples informations : www.anheuser-busch.com

Contacts InBev :

Marianne Amssoms
Vice President Global External Communication
Tél.: +32-16-27-67-11
E-mail: marianne.amssoms@inbev.com

Philip Ludwig
Vice President Investor Relations
Tél.: +32-16-27-62-43
E-mail: philip.ludwig@inbev.com

Steven Lipin/Nina Devlin
Brunswick Group
+1-212-333-3810

Rebecca Shelley/Laura Cummings
Brunswick Group
+44-20-7404-5959

Contacts Anheuser-Busch

Terri Vogt
Vice President Communications
Tél.: +1-314-577-7750
E-mail: terri.vogt@anheuser-busch.com

Déclarations de nature prévisionnelle :

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport qui n'évoquent pas des faits historiques sont de nature prévisionnelle, bien que de telles déclarations ne soient pas expressément identifiées. En outre, les futurs dossiers d'InBev et d'Anheuser-Busch auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), des communiqués de presse, et des déclarations orales et écrites faites par ou avec le consentement d'InBev peuvent contenir certaines déclarations qui n'évoquent pas des faits historiques et qui sont de nature prévisionnelle. Les déclarations de nature prévisionnelle comprennent, sans toutefois s'y limiter : (i) les déclarations relatives aux avantages de la fusion d'InBev et d'Anheuser-Busch, y compris les futurs résultats financiers et d'exploitation, les synergies, les économies de coûts, l'amélioration des bénéfices et l'accroissement des gains que permettra la fusion; (ii) les déclarations sur le moment de la fusion d'InBev et d'Anheuser-Busch; (iii) les déclarations relatives aux objectifs stratégiques, aux perspectives commerciales, à la future situation financière, aux budgets, aux niveaux projetés de production, aux coûts projetés et aux niveaux de produits et de bénéfices projetés par InBev ou Anheuser-Busch, leurs cadres ou leur conseil

d'administration; (iv) les déclarations relatives à l'évolution de la performance économique ; et (v) les déclarations d'hypothèses étayant de telles déclarations.

Les déclarations de nature prévisionnelle ne garantissent pas des résultats futurs et comportent certains risques, incertitudes et hypothèses difficiles à prévoir qui échappent au contrôle du management d'InBev et d'Anheuser-Busch. Par conséquent, les résultats réels peuvent s'écarter substantiellement de ce qui est formulé ou prévu dans de telles déclarations de nature prévisionnelle. Il y a lieu de ne pas se fier de manière excessive à ces indications de nature prévisionnelle. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et ceux qui figurent dans les déclarations de nature prévisionnelle englobent, sans toutefois s'y limiter : (i) le risque d'une intégration infructueuse des activités d'InBev et d'Anheuser-Busch ou d'une intégration plus difficile, plus longue ou plus coûteuse que prévue ; (ii) le risque de ne pas réaliser (ou de réaliser seulement partiellement) dans les délais prévus les synergies de revenus et les économies de coûts prévues à la suite de la fusion; (iii) des produits engendrés par la fusion inférieurs au niveau escompté; (iv) des frais d'exploitation, une perte de clientèle et une interruption de l'activité consécutifs à la fusion, y compris, sans toutefois s'y limiter, les difficultés de garder des relations avec les employés, supérieurs au niveau escompté; (v) la possibilité d'obtenir des approbations gouvernementales et réglementaires de la fusion aux conditions et à la date prévues; (vi) la non-approbation de la fusion par les actionnaires d'InBev ou d'Anheuser-Busch; (vii) les conditions économiques locales, régionales, nationales et internationales et leur impact potentiel sur InBev et Anheuser-Busch et leurs clients et l'évaluation de cet impact par InBev et Anheuser-Busch; (viii) une hausse de la compétition des concurrents au niveau des prix et des produits, y compris de nouveaux arrivants; (ix) des évolutions et changements technologiques rapides; (x) la capacité d'InBev de continuer à lancer de nouveaux produits et services concurrentiels de façon adéquate et rentable; (xi) la maîtrise des coûts et des dépenses; (xii) des changements des politiques gouvernementale et publique; (xiii) la protection et la validité des droits de propriété intellectuelle; (xiv) les risques technologiques, de mise en oeuvre et financiers inhérents à de gros contrats pluriannuels; (xv) le résultat de procédures en cours et futurs et les procédures gouvernementales; (xvi) la disponibilité de financement à long terme; (xvii) les ressources financières, à savoir les montants nécessaires pour supporter au moment voulu et aux conditions requises les activités futures de l'entreprise fusionnée; et (xviii) des écarts substantiels entre les résultats financiers effectifs de la fusion et les activités d'acquisition par rapport aux prévisions d'InBev, y compris la pleine réalisation des économies de coûts et améliorations de bénéfice prévus. Toutes les futures déclarations écrites et orales de nature prévisionnelle faites au sujet de la transaction proposée ou d'autres questions, et attribuables à InBev ou Anheuser-Busch, ou à toute autre personne agissant en leur nom, sont expressément et intégralement faites sous réserve des mises en garde susmentionnées. Les déclarations de nature prévisionnelle s'appliquent seulement à partir de la date à laquelle elles sont faites. InBev et Anheuser-Busch ne s'engagent nullement à mettre à jour une quelconque déclaration de nature prévisionnelle pour refléter des événements ou circonstances survenus après la date de ladite déclaration, ou pour refléter la survenue d'événements imprévus.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente communication peut être considérée comme une sollicitation dans le cadre de la proposition d'acquisition d'Anheuser-Busch par InBev. Dans le cadre de la proposition d'acquisition, InBev et Anheuser-Busch ont l'intention de transmettre les documents pertinents à la SEC, y compris la circulaire de sollicitation de procurations d'Anheuser-Busch dans l'Annexe 14A.

IL EST DEMANDE AUX INVESTISSEURS D'ANHEUSER-BUSCH DE LIRE TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS TRANSMIS A LA SEC, Y COMPRIS LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS D'ANHEUSER-BUSCH, PARCE QU'ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES AU SUJET DE LA TRANSACTION PROPOSEE.

Les investisseurs et détenteurs de titres pourront obtenir les documents gratuitement via le site Internet géré par la SEC www.sec.gov; quant aux actionnaires d'Anheuser-Busch, nous leur expliquerons en temps voulu comment obtenir gratuitement les documents ayant trait à la transaction auprès d'Anheuser-Busch. Ces documents ne sont pas disponibles actuellement.

InBev et certains de ses administrateurs et dirigeants, ainsi que d'autres personnes, et Anheuser-Busch et ses administrateurs et certains de ses dirigeants pourraient participer à la sollicitation de procurations des actionnaires d'Anheuser-Busch dans le cadre de la transaction proposée. Les informations relatives aux administrateurs et aux dirigeants d'InBev peuvent être consultées dans son Rapport annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 2007, disponible sur [www.InBev.com/annualreport 2007](http://www.InBev.com/annualreport2007). Les informations concernant les administrateurs et dirigeants d'Anheuser-Busch et leurs intérêts respectifs dans Anheuser-Busch, en vertu des actions qu'ils détiennent ou autrement, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2008, transmise à la SEC le 10 mars 2008. Les investisseurs pourront obtenir des renseignements complémentaires sur l'intérêt des participants en lisant la circulaire de sollicitation de procurations relative à l'acquisition lorsque celle-ci sera disponible.